Limite de zone

espace boisé classé

haie protégée au titre du L 123 - 1 7° ou à remplacer avec essences locales

mur protégé au titre du L123 - 1 7°

élément remarquable protégé au titre du L 123 - 1 7° (pompe, croix, lavoir...)

mare protégée au titre du L 123 - 1 7°

cheminement protégé au titre du L123 - 1 6°

nouvelles constructions non dessinées au cadastre

exploitation agricole

N.B. : La commune est concernée par un risque naturel de mouvement de terrain en temps de sècheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.

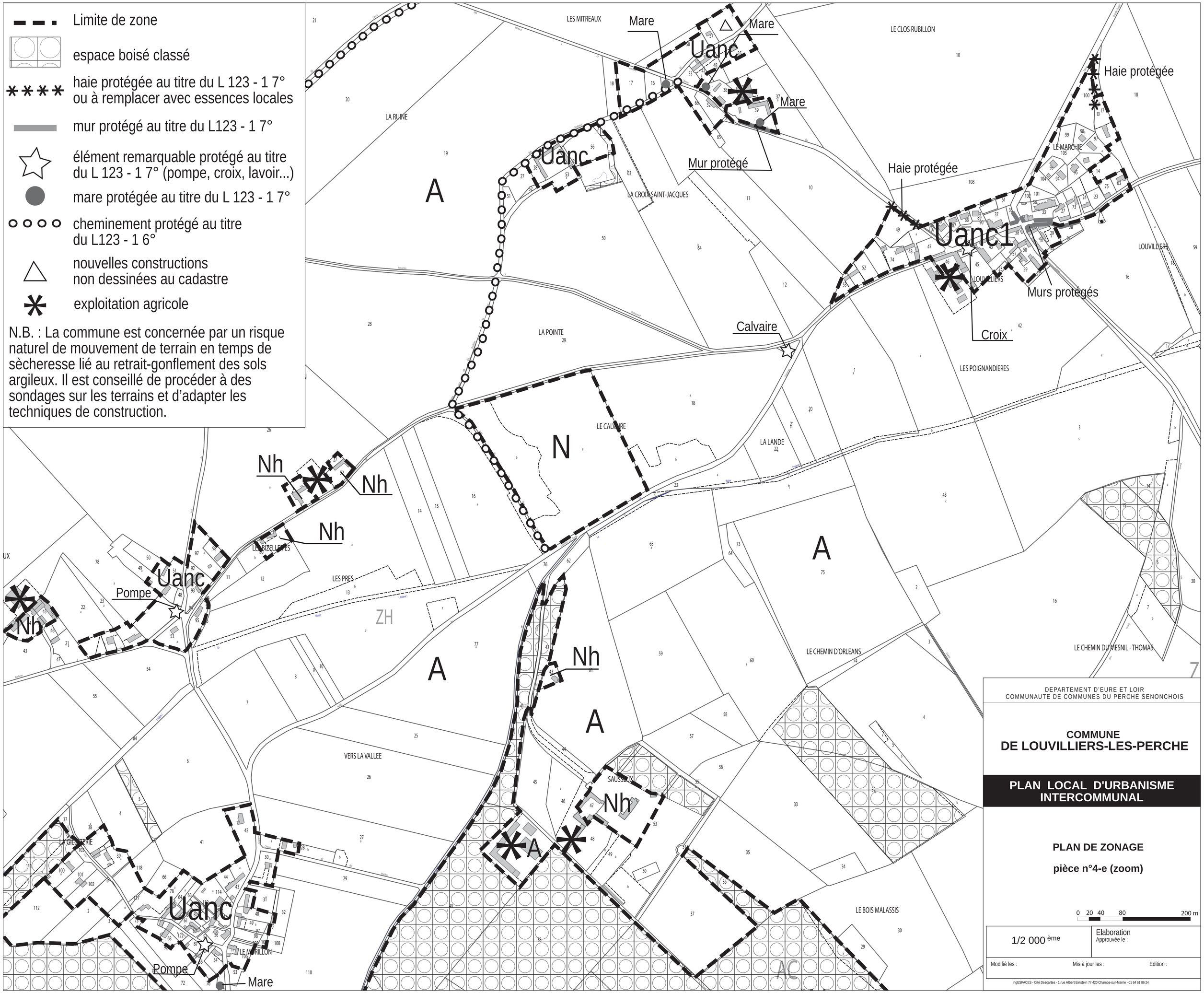

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE SENONCHOIS

COMMUNE DE LOUVILLIERS-LES-PERCHE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLAN DE ZONAGE

pièce n°4-e (zoom)

0 20 40 80 200 m

1/2 000 ème	Elaboration Approuvée le :
Modifié les :	Mis à jour les : Edition :

IngESPACES - Cité Descartes - 1rue Albert Einstein 77 420 Champs-sur-Marne - 01 64 61 86 24